

No. 160

2de. Session, 3e. Parlement, 12 Victoria, 1849.

BILL.

Acte pour donner une interprétation législative à certains mots employés dans les actes du parlement, et pour rendre inutile la répétition de certaines dispositions et expressions y contenues, et constater la date et le jour où ils prendront effet, et pour d'autres fins.

Reçu et lu pour la 1ère fois,

Seconde lecture,

L'Hon. M.